

Édito



Je suis heureux de vous présenter ce premier bulletin de la nouvelle municipalité. Je remercie l'équipe du comité « communication » qui en a assuré la réalisation.

Avec le site internet qui sera bientôt en place, ce sera un moyen de resserrer les liens entre les habitants et la municipalité. D'ores et déjà, vous pouvez communiquer vos suggestions sur l'adresse communication@genestelle.fr

Vous trouverez dans les « échos du Conseil » un résumé des réalisations de l'année passée et des projets pour la commune.

Avec les acteurs économiques, les associations et les habitants, nous devons tous ensemble faire de notre commune un espace vivant et accueillant tout en préservant la qualité de notre environnement. C'est le souhait que je formule pour nous tous.

**Le Maire,
Robert THIOLLIERE**

Les échos du conseil municipal

INFORMATION ET DÉMOCRATIE LOCALE

C'est un de nos principaux engagements. Les comités consultatifs qui veulent être les lieux d'échanges et de débats doivent être évalués après cette première année pour associer spontanéité et efficacité.

Le bulletin, le site internet, les panneaux d'affichage à intégrer à un aménagement plus général participeront aussi à cette dynamique.

Une prochaine réunion publique permettra de présenter les comptes 2014 et les projets communaux.

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

Marquer les entrées de village participerait au ralentissement des automobiles et avec l'aménagement des places publiques, l'amélioration visuelle des lieux de collecte de déchets, contribuerait à améliorer l'image de la commune.

Le comité communication a fait un inventaire de tous ces lieux pour l'implantation des panneaux d'information. Une aide technique, voire financière est sollicitée auprès du PNR des Monts d'Ardèche qui doit par ailleurs intervenir pour la signalétique sur le site de Craux dans le cadre du « Géopark ». Toutes les suggestions des habitants sont les bienvenues.

ÉCOLES

Les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place à la rentrée 2014 avec la classe le mercredi matin. Les horaires des deux écoles étant liés par les transports scolaires, il est difficile de mettre en place des activités avant le départ des cars. La réflexion est en cours avec les parents et les institutrices. Les effectifs importants n'ont pas permis d'accueillir les enfants de 2 ans et ce pourrait être de même l'année prochaine sauf création d'un poste supplémentaire ou dérogation à la carte scolaire. La réflexion est là aussi en cours



VOIRIE

Les réparations des dégâts d'orages de l'automne 2013 tout juste terminées, voilà à nouveau des dégâts importants cet automne 2014. On a vu tous les ruisseaux devenus torrents déborder sur les chaussées et emporter le goudron.

Des travaux importants seront à réaliser dès ce printemps, travaux préventifs en augmentant la taille des canalisations de traversée de

route et travaux de réparation de chaussée.

Des demandes de subventions auprès de l'État et du Conseil Général ont été faites pour un estimatif de 56 000 euros de travaux préventifs et 59 000 euros de réparations de dégâts d'orages.

Les échos du Conseil Municipal (Suite)

E AUX, ASSAINISSEMENT, RÉSEAUX

Le récent arrêté préfectoral a confirmé l'intérêt public du captage de la source du Moulin de Gleizal et a déterminé les périmètres de protection ainsi que les contraintes associées, les travaux et dispositifs nécessaires pour garantir la qualité de l'eau. Pour répondre aux exigences de connaissances des réseaux, afin de lutter contre les fuites d'eau, d'éliminer d'éventuels matériaux à risque, nous allons aussi réaliser un diagnostic des réseaux.

Sur le secteur de Bise, le projet d'assainissement collectif avance. De l'ordre de 75 branchements seront collectés et ramenés à une station d'épuration par filtres plantés de roseaux. Des travaux de rénovation du réseau d'eau potable seront effectués en même temps par l'ASA de Bise. Une étude est réalisée par le SDE07 pour faire en même temps l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication.

B ÂTIMENTS COMMUNAUX

Le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) a été sollicité et nous attendons un diagnostic général de notre patrimoine bâti qui est assez conséquent pour une petite commune.

Le Conseil a décidé d'engager l'étude d'un bâtiment technique permettant au personnel d'avoir un espace d'accueil et de travail et de rassembler les matériels, outillages de la commune qui sont actuellement dispersés en différents endroits.

La rénovation, notamment énergétique, de nos logements communaux fait aussi partie de nos préoccupations. La commune peut être aidée financièrement pour ces travaux. Le bâtiment « ancienne école de Bise » qui a la toiture en mauvais état pourrait être concerné.

Nous devons être exemplaires pour la nécessaire diminution des consommations d'énergie.

C HÂTEAU DE CRAUX.

La ferme de Craux avec Aurélie et Jean Philippe



poursuit son activité agricole et l'accueil des visiteurs notamment lors des lundis de bienvenue organisés par l'office

de Tourisme du Pays d'Aubenas Vals Antraïgues. Ils collaborent aussi à l'accueil des manifestations qui se déroulent sur ce site très apprécié. Les visiteurs devraient être encore plus nombreux avec le classement du neck de Craux parmi les « Géosites » du « Géopark » des Monts d'Ardèche.

Des travaux de préservation sont en cours au niveau des murs des écuries et de la grange. Une barrière financée par la Communauté de Commune sera mise en place en haut du jardin. La préservation durable de cette partie des bâtiments nécessiterait de mettre un toit sur la grange.

Une réunion avec le Conseil Général et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) est programmée pour réfléchir à la vocation de ce patrimoine et aux possibilités de financements nécessaires à la poursuite de la restauration.

E LECTIONS

Après les élections municipales et les élections européennes en 2014, il y aura en 2015 les élections départementales les 22 et 29 mars et les élections régionales en fin d'année.

Concernant les élections départementales : Réunions des candidats les lundi 9 et vendredi 13 mars à Bise

F INANCES

En résumé les principaux chiffres de l'année 2014 qui seront présentés ainsi que le budget 2015 lors de la prochaine réunion publique :

Compte Principal 2014	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	214 663 €	283 190 €	68 527 €
Investissement	79 872 €	89 638 €	9 766 €
Total	294 535 €	372 828 €	78 293 €
Compte Eau Assainissement 2014	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	25 555 €	34 925 €	9 371 €
Investissement	15 369 €	24 040 €	8 671 €
Total	40 924 €	58 965 €	18 042 €

Bilan approximatif au 31/12/2014	Excédents antérieurs	Excédents 2014	Total excédents	Dettes emprunts	Solde net
Compte principal	130 009 €	78 293 €	208 302 €	31 562 €	176 740 €
Compte eau assain.	70 580 €	18 042 €	88 622 €	23 042 €	65 580 €
Total	200 589 €	96 335 €	296 924 €	54 604 €	242 320 €

La vie locale

LES GRANDS MOMENTS FESTIFS 2014

L'anniversaire de la boutique de Craux le 9 mai : exposition des artisans, artistes et producteurs locaux, balade et apéritif musical ont connu une belle affluence.

Les lundis de bienvenue au château de Craux : tous les lundis de juillet et août : organisés par l'office de tourisme du pays d'Aubenas/Vals/Antraigues avec apéritif de bienvenue, petit marché des producteurs, visite de la chèvrerie et balade autour du château.

Rencontres d'ici là : Organisé par l'Association « Lignes d'Horizon » pour la 2^e année consécutive l'événement a accueilli plus de 1000 participants dans les prairies de Craux. Deux jours intenses autour de débats, conférences, spectacles et concerts sur de le thème de l'environnement.

Fête de la châtaigne d'Ardèche le 21 septembre. Pour célébrer l'obtention de l'AOP et les 20 ans de la confrérie de la châtaigne d'Ardèche : marché, dégustations, randonnées, concours gastronomiques, jeux, débats sur l'avenir de la châtaigneraie et la lutte contre le cynips ont rassemblé de nombreux visiteurs.

Fête de Transhumance : Organisée tous les 2 ans par le Syndicat Départemental ovin elle s'est déroulée le 18 mai à



Bise. Une météo exceptionnelle et un beau programme ont fait de cette journée un réel succès avec de grands moments d'échanges entre éleveurs et consommateurs.

N OUVEAUTÉS

Une nouvelle famille dans les locaux communaux : Bienvenue à Céline et Emeric Wasson (chauffagiste) et leurs 3 enfants qui s'installent dans le bâtiment de l'ancienne école de Bise, remplaçant François et Marion, leurs enfants et « La Petite Boulange » qui ont déménagé dans leur nouvelle maison quartier le Travers.

Un nouveau secrétaire à la FNACA

A l'issue de l'A.G. André Audiger remplace M Baconnier au poste de Secrétaire. Un appel est lancé aux adhérents volontaires pour compléter les membres bénévoles. Une cinquantaine de personnes étaient présentes pour déguster la traditionnelle maoche préparée par les bénévoles le 1^{er} février dernier à la salle des fêtes de Bise.

Un nouveau bureau pour l'association Genestelle

Animations Loisirs : Présidente Aurélie Braesch, Vice-

Présidente : Cathy Rousseau, Trésorière Laurence Roux, Vice-Trésorière : Arlette Cayrier, Secrétaire : France Moulin, France Rasclé et Marie-Thérèse Hilaire : membres. Organisatrice de la « bombine » à Craux chaque année fin août l'association, créée en 1997 a pour objectif de rassembler la population genestelloise autour d'activités majoritairement destinées à la mise en valeur du château de Craux.

Une nouvelle association à Bise : « Artichouette »

Présidente Marion Durand Gasselin, Trésorière : Marianne Pasquet, Secrétaire : Anne Gayraud. Son but : participer à la dynamique locale et favoriser les échanges entre artistes professionnels, amateurs et publics de tous âges en organisant des activités et événements artistiques de qualité.

4 nouvelles parutions aux Éditions du Lampion à Conchis

seront disponibles dans les librairies à partir du mois d'avril : dans la collection jeunesse « Rosie Rougit » textes et illustrations de Julie Grugeaux, « Le dimanche c'est mamie Viola » textes et illustration de Corinne Zanette ainsi que, dans la collection tous publics : « La falaise aux oiseaux » texte de Véronique Granville, illustrations de Gabriel Pacheco et « Postiches » d'Antonio Bonanno qui fait suite à « Moustache publié en avril 2014.

Un projet de P'tit marché, Organisé par l'association des producteurs et artisans locaux il aura lieu à Bise, en juillet et août tous les mercredi à partir de 18 h : un emplacement barbecue, des tables et chaises seront mis à disposition afin que chacun puisse cuire ses saucisses et manger sur place tél: 04 75 88 57 28.

N OS ASSOCIATIONS EN ACTION

Pour toute annonce associative dans cette rubrique : s'adresser à communication@genestelle.fr ou téléphoner à la mairie.

Projet Artichouette juillet 2015 : née le 28 octobre 2014, d'une rencontre entre artistes et habitants, l'association artichouette a pour projet d'organiser les 3 et 4 juillet 2015, à Bise, les premières « artichouettes » : un événement pluri artistique convivial, plein d'humour et de sérieux tout à la fois, avec spectacle de cirque et de rue, expositions d'artistes divers, cinéma d'animation, ateliers etc... où petits et grands pourront trouver chaussure à leur pied. Le village, ces jours là revêtira un costume de fête.

L'association invite toutes les personnes et associations qui souhaitent lui donner un coup de main pour la réussite de cette première à Bise/Genestelle à contacter : Marion Durand-Gasselin tél: 04 75 88 57 28.

Rencontres du club intercommunal « Les amis du châtaignier »

: prochaines dates : 14 avril à St Joseph, 5 mai à Genestelle, 2 juin à St Andéol de Vals, 7 juillet à St Joseph, 8 sept. à Genestelle, 6 octobre à St Andéol de Vals, 1^{er} décembre à St Joseph.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE

La bibliothèque : le relais de la bibliothèque départementale de prêt assure une permanence tous les 2^e mercredi du mois de 14 h 30 à 17 h à l'annexe de la mairie à Bise. Des ateliers ouverts à tous autour de thèmes variés ou des animations sont proposés régulièrement en partenariat avec le collectif « si ça vous dit » avec l'objectif de créer un lien entre lecture et savoir-faire. Les premiers événements ont débuté en décembre 2014 avec une après-midi dédiée au patrimoine local : projection d'un film amateur sur la vie des villageois, goûter et prêts de livres sur les métiers anciens. Puis le 11 février 2015 une demi-journée dédiée aux enfants « si on allait dessiner et goûter à la bibliothèque » avec contes, atelier de dessin et partage de goûter. Consulter les affichages mensuels.



Les fonds sont renouvelés avec le passage du bibliobus 2 fois par an mais des malles thématiques sont proposées régulièrement à l'occasion d'événements et pour approvisionner l'école.

Ateliers de modelage

A bise : Annexe de la mairie (ancienne école) tous les mercredi (sauf le 2^e mercredi du mois) de 17 h 30 à 19 h.

A Genestelle : le village, association "sur les pas de l'âne et de l'art". Travail libre de création sur argile, ouvert à tout public, les ateliers sont payables à la séance, le matériel est mis à disposition des participants. Adultes 8 €, enfants 5 €. Contact Isabelle Laurent 06 14 19 25 03.

Le collectif « si ça vous dit »

Ouvert à tous et à l'initiative de chacun, propose de partager des moments de détente, loisirs, culture mais aussi des savoirs-faire, à l'initiative de chacun : cinéma, théâtre, randonnées, pique-niques, sorties découvertes, ateliers etc...Contact : 04 75 88 22 27.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

La Médiathèque Jean Ferrat à Aubenas propose un tarif préférentiel pour les habitants des communes de la communauté de communes (fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois). L'inscription permet d'emprunter : 7 livres, 3 revues, 4 DVD, 4 CD audio, 2 CD, 2 livres audio, 2 livres numériques au maximum par carte, elle donne accès à des postes multimédia. La durée du prêt est de 3 semaines. Pour les horaires <http://www.bm-aubenas.fr/> 04 75 35 01 94.

Piscine intercommunale :

Quartier Rocca Aubenas .
Ouverture prévue : printemps 2015.

Pôle seniors : horaires, relais local, proposition d'activités locales (ateliers divers, prévention de chutes, échanges); 9 rue Pargoire à Aubenas Une personne à votre écoute, à votre service. Les mardis de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 17 h 15 Les mercredis de 13 h 45 à 17 h 15 Les jeudis de 10 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 17 h 15 Tél. 04 75 36 85 17. Formation défibrillateur le 28 mars à 14 h 30 espace Santé Active.

Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) Centre social Seibel. Cet ALSH itinérant s'adresse aux enfants âgés de 4 à 11 ans révolus. Il est limité à 25 places. Les enfants peuvent être inscrits pour une journée ou plus. Tél 04 75 35 28 73 ou 04 75 35 00 73 www.acalj.site88.net.

Ecole municipale des sports d'Aubenas initie à la pratique sportive enfants et adolescents. Possibilité d'achat du « chéquier sport » pour les 6/16 ans permettant de bénéficier de plusieurs réductions et d'obtenir une participation de 35 euros à l'achat de la licence sportive.

« L'école municipale des sports » initie chaque trimestre, à un coût très accessible, les enfants de 6 à 11 ans à de nouvelles activités sportives leur permettant ensuite de faire leur choix de discipline plus aisément.

Durant les vacances, « les stages multisports » proposent un programme varié pour les 8/14 ans. Stages multi-sports 8/14 ans vacances de Paques : inscriptions 11 mars - vacances d'été : inscriptions le 20 mai. Secrétariat sport au 04 75 35 79 83 secretariatsports@mairie-aubenas.

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

- Samedi 21 mars, de 14 h à 18 h : portes ouvertes à la ferme de la Bisette : visite de la ferme d'élevage de porcs Mangalitzza, découverte des produits, échanges avec les propriétaires
- Lundi de pâques 6 avril : fête de la rando à Bise organisée par l'association Randamont d'Antraigues avec course en famille le matin. Rens. 04 75 38 74 37
- 22 et 29 mars : élections départementales
- 25 et 26 avril : portes ouvertes chez Jérémy Roux pour découvrir la race Aubrac et la castanéiculture dans le cadre de l'opération « de ferme en ferme »
- Samedi 28 mars : 2eme tour Ardèche historique
- Dim 7 juin à 18h : festival de contes au château de Craux dans le cadre du festival www.amac-parole.com
- Ven.3 et sam.4 : 1er festival « Les Artichouettes » à Bise
- Dernier week-end de juillet : vogue à Bise
- 15 août : vogue à Genestelle
- Dernier WE d'août : « bombine » à Craux
- Sam 13 et dim 14 septembre : 3^e édition des « Rencontres d'ici là » au château de Craux

COLLECTE DES ENCOMBRANTS**Calendrier 2015 :**

mardi 10 mars
mardi 5 mai
vendredi 14 juillet
mardi 27 octobre

Il est impératif de s'inscrire au préalable au numéro vert : 0800 07 60 15. Le service de collecte ne ramasse que 3 objets encombrants par adresse pour un maximum de 3 m3.

Par définition un encombrant est un déchet ménager dont le poids ou le volume ne permet pas de le transporter dans un véhicule de tourisme.

Les autres déchets devront être déposés soit aux points de collecte de la commune (verres, papiers, journaux, piles), soit à la déchetterie de Labégude quartier Lautaret. Ouverture du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

En raison d'accès difficile pour le camion de ramassage les containers jaunes (pour les plastiques, emballages etc...) ont été retirés aux emplacements du Travers, et de Gamondes (Bise) pour être amenés sur la place de Bise (emplacement du Pont).

COLLECTE DES HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES (HAU) :

l'association « Huilétic » installée à Asperjoc collecte gratuitement les HAU et les recycle en huiles de troncousseuse et en bougies, évitant ainsi la pollution de la nature et les dysfonctionnements des installations d'épuration. Des conteneurs peuvent être installés sur la commune si une demande existe : si vous avez ce type de déchets, dites le au secrétariat de mairie.

NOUVELLE ASSOCIATION POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BOIS : ASLGFRA

(Association syndicale libre de gestion forestière de la région d'Aubenas) : son but: permettre un regroupement et une gestion mutualisée des parcelles boisées pour faciliter et valoriser la vente de bois. Contact : Jacques DEGENEVE CRPF tél : 04 75 35 40 26 jacques.degeneve@crpf.fr

TAXE DE SÉJOUR

Propriétaires de Gîtes, chambres d'hôtes, locations saisonnières : pensez à déclarer votre activité en mairie. Vos clients doivent s'acquitter de la taxe de séjour.

TRANSPORTS COLLECTIFS

- **ligne régulière le Sept** (tarif 3€):
du lundi au vendredi période scolaire : Antraigues 7h05 → Aubenas 7h35
le mercredi toute l'année : Antraigues 13h30 → Aubenas 14h
lu ma je ve période scolaire et mercredi en été : Aubenas 18h05 → Antraigues 18h32
mercredi période scolaire et petites vacances : Aubenas 17h10 → Antraigues 17h35
- **transport scolaire** accès aux non scolaires dans la limite des places disponibles (tarif 3€) :
du lundi au vendredi : Bise 7h35 → Vals collège 8h
lu ma je ve Vals collège 16h35 → Bise 17h, me : Vals collège 12h35 → Bise 13h
- **Transport à la demande Sept Ici** : à partir de 2 personnes sur la ligne, réservation 04 75 91 34 86 au plus tard la veille avant 17h. Mardi Jeudi Samedi.

Tél. « le Sept »
N° cristal :
09 69 39 07 07
(appel non surtaxé)



Lecteurs, lectrices, n'hésitez pas exprimer ce que vous souhaiteriez trouver comme informations dans « le journal des genestellois », il ne demande qu'à s'améliorer et s'enrichir. Merci. Contact communication@genestelle.fr

RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'EMPLOI DU FEU, DE DÉBROUSSAILLEMENT ET DE BRÛLAGE DES DÉCHETS

1) Particuliers, collectivités, entreprises

L'arrêté Préfectoral n° 2013-077-0006 du 18 Mars 2013 relatif au brûlage des déchets verts à l'air libre pose un principe général d'interdiction en tout temps pour les particuliers, y compris pour ceux disposant d'un incinérateur ou dispositif équivalent.

Quels sont les déchets concernés ? : tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, fleurs fanées ou feuilles mortes qui ne peuvent être compostés ou broyés doivent être amenés à la déchetterie la plus proche.

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

Quelques chiffres : Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que :

- **5 900 km** parcourus par une voiture diesel récente (18 400 km pour une essence)
- **3 mois** de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul
- **70 à 920 trajets** en moyenne pour rejoindre une déchetterie située à 20 km *Source : Air Rhône-Alpes – 2012 .

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

2) Agriculteurs et forestiers uniquement dans le cadre de leurs activités professionnelles et dans les actions réalisées au titre des obligations de débroussaillage prescrites par le code forestier.

Cf l'arrêté préfectoral du 14 mars 2013

Comment peut-on brûler ?

Si le lieu du brûlage se situe à plus de 200 m d'espaces naturels combustibles (formations boisées, landes, friches, maquis, garrigues) : il n'est pas concerné par cette réglementation et donc possible.

Si le lieu de brûlage se situe à l'intérieur ou à moins de 200 m d'espaces naturels combustibles : l'emploi du feu est interdit toute l'année pour les personnes qui ne sont pas propriétaire ou ayant droit (ex : bail de location, bail de fermage). Si vous êtes propriétaire ou ayant droit : l'emploi du feu est interdit du 1er juillet au 30 septembre.

Il est autorisé du 1er octobre au 30 juin, sous réserve de respecter les dispositions suivantes :

- S'assurer que le niveau « Alerte » du dispositif régional de prévention de la pollution de l'air n'est pas activé (consultable sur www.air-rhonealpes.fr).
- Penser à retourner une déclaration d'emploi du feu « catégorie 1 : brûlages agricoles et forestiers » aux services de la mairie concernée au moins deux jours avant la date prévue de l'opération.
- Respecter les mesures de bonnes pratiques : mise à feu par temps calme (vent < 20km/h), le matin avec une fin d'incinération au plus tard une heure avant l'heure légale de coucher du soleil. Détenir un moyen d'alerte immédiat des services de secours (tél. portable). Disposer d'une réserve d'eau permettant l'extinction du feu. Procéder à cette extinction avant de quitter les lieux et procéder à une surveillance des lieux après l'extinction.

En cas de brûlage de végétaux sur pied, écobuage :

- Prévenir les sapeurs pompiers avant le début des opérations (04 75 66 36 18),
- Assurer la présence permanente sur les lieux de deux personnes au minimum,
- Ceinturer le périmètre de la zone concernée par une bande de sécurité débroussaillée et nettoyée d'au moins 3 mètres de largeur.

En cas de brûlage de végétaux coupés et en tas :

- Assurer la présence d'une personne pour les tas d'un diamètre de 3 m maximum. Au delà ou en cas d'incinération simultanée de plusieurs tas, assurer la présence de deux personnes au minimum,
- Ceinturer le périmètre de la zone concernée par une bande de sécurité débroussaillée et nettoyée d'au moins 3 fois le diamètre du tas,
- Veiller à ce qu'aucun arbre ne surplombe le foyer.

Les châtaigneraies : recommandations du Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche :

Le brûlage après récolte des bogues et feuilles entraîne un export de matière organique qui nuit à la fertilité des sols. Privilégier si possible le compostage en tas ! Par ailleurs, il est formellement déconseillé de brûler ses bois d'élagage avant mi-mai pour ne pas risquer de détruire les Torymus présents dans les galles sèches au sol. Plus d'informations sur la lutte contre le cynips : www.cynips-chataigne-ardeche.com

Toute la réglementation sur l'emploi du feu est disponible sur le site des services de l'État en Ardèche :

<http://www.ardeche.gouv.fr/la-reglementation-en-matiere-d-a1841.html>